

## **Déclaration de député**

**1<sup>er</sup> février 2012**

**Dennis Bevington (Western Arctic, NDP):**

Monsieur le Président, en 1996, le gouvernement fédéral, les provinces de l'Ouest, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont signé l'Entente-cadre sur les eaux transfrontalières du bassin du Mackenzie. De nombreuses ententes bilatérales devaient découler de cette entente-cadre afin de gérer la quantité d'eau qui circule dans le bassin du Mackenzie ainsi que la qualité de cette eau. Quinze ans plus tard, ces ententes n'existent toujours pas.

En Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'absence d'entente bilatérale signifie que l'exploitation des sables pétrolifères prend une expansion rapide sans que des mesures de contrôle adéquates soient mises en place pour protéger ces eaux. Tous les habitants du Nord sont préoccupés par ce manque de contrôle, surtout les Autochtones, qui sont nombreux à vivre le long du Mackenzie.

L'Alberta et le gouvernement fédéral veulent accroître la capacité de transport en approuvant rapidement le projet d'oléoduc Northern Gateway. Le premier ministre et le ministre des Ressources naturelles souhaitent simplifier le processus d'évaluation environnementale pour laisser le champ libre à de nouveaux projets de développement. Toutefois, ils doivent garantir aux habitants du Nord que des ententes de base seront en place avant que l'exploitation des sables pétrolifères ne prennent davantage d'expansion.